

**Arrondissement de VIRTON**  
**Province de LUXEMBOURG**  
**Commune de HABAY**

**EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS du COLLEGE COMMUNAL**

Séance à huis clos du 27 novembre 2023

Présents:

Serge BODEUX , Bourgmestre-Président  
Olivier BARTHELEMY , Martine SIMON , Fabrice JACQUES , Johan FLAMMANG , Echevins  
Fabienne ZEVENNE , Présidente du CPAS  
Francine VANDENBERGHE , Directrice générale ff  
Florence BRADFER , Directrice générale

\*\*\*\*\*

**OBJET :** Recevabilité d'une déclaration de classe 3, introduite par **Mme Laurence BERNARD** relative à une citerne à mazout, enterrée, de plus de 5000L - rue des Carrosses, 8a à 6720 HABAY-la-NEUVE

**Le COLLEGE COMMUNAL,**

Vu le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences, des installations et activités classées ou des installations ou des activités présentant un risque au sol ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 fixant les conditions générales d'exploitation des établissements visés par le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement ;

Vu le formulaire de déclaration de classe 3 introduit en ligne sur le site portail de la Région Wallonne le 22/11/2023, par le déclarant, **Mme Laurence BERNARD**, rue de Rimbiert, 37 à 6720 HABAY-la-VIEILLE relative à une citerne à mazout, enterrée, de plus de 5000L, sur une parcelle située rue des Carrosses, 8a à 6723 HABAY-la-VIEILLE et cadastrée HABAY, DIV 1/HABAY-la-NEUVE, Section B, n°1252 y 12 - N° d'inscription SPW : 496520-520456 ;

Vu que cette déclaration a été inscrite dans le registre communal des déclarations de classe 3, le 23/11/2023, sous la référence CM/VR052/2023 ;

Vu que cette déclaration est complète et qu'un plan de situation conforme est annexé ;

Vu la décision du Conseil communal du 23 mars 2022 concernant le règlement redevance précisant le montant des redevances ainsi que la liste limitative des déclarations de classe 3 exonérées de redevance ;

Considérant que le déclarant s'engage à observer les conditions générales et/ou sectorielles et/ou intégrales applicables à l'établissement faisant l'objet de la déclaration, conformément au décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement ;

Pour les motifs précités,

**DECLARE RECEVABLE** la déclaration de classe 3 introduite en ligne sur le site portail de la Région Wallonne le 22/11/2023, par le déclarant, **Mme Laurence BERNARD**, rue de Rimbiert, 37 à 6720 HABAY-la-VIEILLE relative à une citerne à mazout, enterrée, de plus de 5000L, sur une parcelle située rue des Carrosses, 8a à 6723 HABAY-la-VIEILLE et cadastrée HABAY, DIV 1/HABAY-la-NEUVE, Section B, n°1252 y 12 - N° d'inscription SPW : 496520-520456 ;

Article 1 : cette déclaration est valable pour un terme de 10 ans maximum prenant cours le quinzième jour de la déclaration.

Article 2 : la présente demande est soumise à une redevance de 30,00 euros. Le déclarant recevra par courrier joint à la déclaration une invitation à payer cette redevance.

Article 3 : cette présente déclaration est notifiée :

- au déclarant, par recommandé ;
- au SPW – DGARNE – Dpt des permis et autorisations, par mail : [rqpe.declarations.dpa.dgarne@spw.wallonie.be](mailto:rqpe.declarations.dpa.dgarne@spw.wallonie.be), au format prévu.

Article 4 : le déclarant s'engage à respecter la législation applicable en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme (Code du Développement territorial – CoDT).

Article 5 : le Service urbanisme de la Commune de Habay se tient à la disposition du déclarant pour toute information complémentaire.

*Fait en séance à HABAY, date que dessus.*

**PAR LE COLLEGE :**

La Directrice générale ff.,  
**s/ Francine VANDENBERGHE**

Pour extrait conforme.

La Directrice générale ff.,

  
**Francine VANDENBERGHE**

Le Président,  
**s/ Serge BODEUX**

HABAY, le 28 novembre 2023

Le Bourgmestre,

  
**Serge BODEUX**



COMMUNE de HABAY

Madame Laurence BERNARD

ue de Rimbiery, 37

6723 HABAY -la- VIEILLE

N/Réf : CM/VR052/2023

### Déclaration de recevabilité de classe 3

Demandeur : Madame Laurence BERNARD

Adresse : ue de Rimbiery, 37 – 6723 HABAY -la- VIEILLE

Nature de l'établissement : Citerne à mazout, enterrée, de plus de 5000L  
**N° libellé : 63.12.09.03.01**

Pour un bien sis : rue des Carrosses, 8a – 6720 HABAY -la- NEUVE

Cadastré : HABAY DIV 1/HABAY-la-NEUVE, Section B, n°1252 y 12

Réf. Dossier : **CM/VR052/2023** (à mentionner dans toute correspondance)

Réf. Dossier SPW : **496520-520456**

Date de la déclaration : 22 novembre 2023

Date Collège : 27 novembre 2023

Délai de validité : La présente déclaration est valable pour un terme de 10 ans maximum prenant cours le quinzième jour de la déclaration.

La Directrice générale f.f.,



Francine VANDENBERGHE

Par le Collège :

Le Bourgmestre,



Serge BODEUX

